BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 735

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

382 691 129 RCS Quimper.
CROZONDIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 178710.00 EUR.
Adresse : Penandreff, 29160 Crozon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 1. Evaluation de l'actif et du passif de la SARL AUTO CROZON dont la transmission à la SAS CROZONDIS est prévue : - Montant de l'actif : 252 747 € (deux cent cinquante-deux mille sept cent quarante-sept euros). - Montant du passif : 984 655 € (neuf cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-cinq euros). 2. Augmentation du capital de la SAS CROZONDIS, société absorbante : La SAS CROZONDIS, société absorbante, détenant la totalité des parts de la SARL AUTO CROZON, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit - 731 908 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 10 000 parts sociales de la SARL AUTO CROZON, dont elle est propriétaire (soit 10 000 euros), est égale à - 741 908 euros. Cette différence constituera un mali de fusion qui sera comptabilisé dans un compte « mali de fusion ». 4. Dépôt du projet de traité de fusion : le projet de traité de fusion établi le 27 JUIN 2025 a été déposé le 30 JUIN 2025, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER..